

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 29 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 15

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire - M. MILLET R. – Mme FOURNIER C. - M. LEVEQUE M.- Mme COTTEAU B., Adjoints – BOITTIN R. - CHOYER C. - CONEUF R. – DELANGLE C. DIVAY N. - DUVAL L. – FOUQUÉ JC - GUIHÉRY S. - POIRIER J. - QUENTIN B. - formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : ROUSSEAU JJ donne pouvoir à MILLET R.

Absents excusés : LOUVEAU S. - JUGUET S.

Absents : CHAUSSIS K. – CRONIER A. – PELLERIN D. – POUILLAIN S.

Secrétaire de séance : QUENTIN B.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 15 février 2018, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant la séance, Monsieur le Maire rappelle le décès de Monsieur Jean-Pierre Dupuis, ancien Maire de Landivy, vice-président de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et conseiller départemental.

I – CADRE DE VIE – Roger MILLET – 1^{er} Adjoint

1. POINT SUR LES TRAVAUX

a) Aménagement Place de la Houssaye

Monsieur MILLET fait passer le plan de réaménagement qui a été retenu par la commission. La place contiendra 18 places de parking au lieu de 19 aujourd'hui.

Une prochaine réunion en Mairie avec le maître d'œuvre est programmée le mardi 4 avril à 10 h.

M. ALLAIN rappelle que l'objectif du réaménagement était d'en faire une place plus conviviale pour les riverains, mais aussi plus pratique pour les commerçants.

Le Conseil municipal approuve le plan présenté.

b) Ferme de la Grille

Des saules ont été recépés, ce qui a permis de faire du paillage. M. MILLET indique que cette opération a donné un tonnage important de paillage que l'on va pouvoir réutiliser, notamment au Parc de loisirs et sur les parterres.

c) Travaux terrains de tennis

Une rencontre avec les responsables du club de tennis a eu lieu le lundi 26 mars. Plusieurs travaux sont demandés. Il a été décidé d'engager des travaux sur trois années pour un montant total estimé à 120 000 € TTC.

Les travaux prévus pour l'année 2018 débiteront d'ici quelques mois, une fois les championnats terminés fin juin - début juillet, suivant la disponibilité des courts. Cette année, il est en effet prévu la réfection de l'éclairage des deux salles de tennis qui permettra de faire d'importantes économies, ainsi que la vérification des toitures et la couverture en bac acier du club house.

En 2019, sont prévues l'accessibilité, la mise aux normes électriques et la rénovation des sanitaires et, en 2020, le resurfaçage des courts.

M. ALLAIN propose de demander une participation auprès de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

2. CONTENEURS ENTERRÉS – CONVENTION COMMUNE / CCBM

Il est rappelé au Conseil que la commune de GORRON, comme celle d'AMBRIERES LES VALLÉES, a mis en place deux conteneurs totalement enterrés, qu'elle a payé en totalité, afin de tenir compte de l'environnement de ces équipements sur certains points d'implantation en centre-bourg (proximité des commerces, optimisation des stationnements...).

La Communauté de communes, par délibération en date du 15 mars 2017, a décidé de rembourser ces deux communes sur la base de 5 940 € pour un conteneur installé. Il restera 4 560 € à la charge des communes par conteneur.

	Conteneur enterré	Conteneur semi-enterré	Différence
Acquisition HT	8 000	4 190	3 810
Travaux HT	2 500	1 750	750
Total HT	10 500	5 940	4 560

Dans ce cadre, une convention entre la commune et la Communauté de communes définit les conditions de mises en place, de financement et d'entretien des conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères présents sur la commune.

Il est proposé au Conseil :

- De donner son accord à la signature d'une convention avec la communauté de communes,
- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

Avis favorable à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Joseph POIRIER qui avait émis une idée concernant la plantation d'arbres. Celui-ci explique qu'il serait éventuellement possible de planter un arbre pour chaque naissance enregistrée à GORRON. Les élus se montrent favorables dans l'ensemble. La question reste de savoir à quel endroit les arbres pourraient être plantés, à quel moment et quel type d'arbre. Il est proposé à l'assemblée de réfléchir sur le sujet.

II – ANIMATIONS CULTURELLES – Christine FOURNIER – 2^{ème} Adjointe

1. INFORMATIONS

a) Foire fleurie 2018

Madame FOURNIER fait un bref résumé des animations de la Foire fleurie qui a quelque peu souffert de conditions météorologiques défavorables. Cependant, l'ensemble des animations s'est bien déroulé.

M. DUVAL soulève un problème avec les arrêtés municipaux pris lors des diverses manifestations. Les rues sont bloquées beaucoup trop tôt, ce qui empêche l'accès à Gorron aux personnes de l'extérieur qui ne savent pas quelle déviation emprunter. C'est un problème qui s'est produit lors des Foulées gorronnaises.

b) Acquisition d'une nouvelle sono

La commune a investi dans un nouvel équipement de sonorisation. L'utilisation de la sono se fera uniquement sur réservation auprès Natacha Blanchetière à la Mairie. Une convention de réservation sera à remplir pour chaque personne souhaitant utiliser la sono et l'association devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile. Seuls trois agents sont formés à l'utilisation du nouvel équipement : Natacha Blanchetière, Laura Boutilly et Emmanuel Courteille.

2. CINÉMA – TRAVAUX

Des travaux de modernisation de la salle de cinéma sont à prévoir. Cela concerne la rénovation des peintures intérieures, de l'éclairage et le changement des housses des fauteuils.

Le Centre National du Cinéma, dans le cadre de la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) apporte un soutien financier aux investissements des salles de cinéma, ce qui a permis dès à présent de mettre en place une billetterie informatisée et ce qui permet d'envisager les travaux cités ci-dessus. Le fonds de soutien du CNC par le biais de la TSA prend en charge 90% du montant des travaux, soit 49 155.39 € HT. Reste à la charge de la commune 10%, soit 5 461.71 €. Afin de mener à bien ce projet, dont le coût estimatif est de l'ordre de 55 000 € HT, des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région et du Département.

Il est proposé au Conseil :

- De donner son accord à la réalisation de l'opération de modernisation de la salle de cinéma, pour un coût estimé de 55 000 € HT,
- De solliciter les aides du Centre National du Cinéma dans le cadre de la TSA, du Conseil départemental et du Conseil régional.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame FOURNIER ajoute que, depuis l'installation de la billetterie au cinéma le 28 février dernier, des statistiques peuvent être établies, permettant notamment de savoir de quelles communes viennent les spectateurs.

3. DIVERS

- Les subventions ont été votées lors de la dernière commission.
- La Music'AL devient cette année le Festi d'AL. Deux jours de concerts sont prévus afin de fêter les 10 ans de l'association Les Amis d'AL foncent.

III – JEUNESSE – SPORTS et LOISIRS – Président : M. Michel LEVEQUE – 3^{ème} Adjoint

1. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE DU SPORT ET DES LOISIRS DE GORRON

Une convention d'objectifs avait été conclue entre la commune et l'OSLG pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

En effet, pour tout montant de subvention supérieure à 23 000 €, la législation impose l'établissement d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association et la collectivité.

Il est proposé au conseil de conclure une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs dont l'objet est la mise en œuvre par l'OSLG d'un programme d'actions permettant l'accès aux loisirs sportifs pour tous et favorisant la socialisation par la mise en place de stages et de rencontres.

La convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à compter de la présente année pour s'achever en 2020. Elle fixe les conditions de détermination du coût de l'action.

Il est proposé au Conseil :

- De conclure une convention fixant les modalités d'application du programme d'actions entre la commune et l'OSLG ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Avis favorable à l'unanimité

M. ALLAIN précise que, cette année, il a été décidé d'allouer une subvention de 24 000 € au lieu de 30 000 €. L'objectif reste de verser une subvention équivalente au salaire d'un animateur.

2. INFORMATIONS ET DIVERS

a) Foulées gorronnaises

Les Foulées gorronnaises ont connu une baisse d'effectifs cette année, probablement due à la météo défavorable. 100 coureurs ont participé (40 jeunes et 60 adultes) contre 140 l'an passé.

b) Journée « sport et nature »

Dans le cadre de la journée organisée le 8 juillet, une prochaine réunion est prévue le samedi 21 avril à 10 h au Parc de loisirs. Il s'agit d'organiser la mise en place définitive de cette journée. Chacun est invité à venir y participer.

c) Parc de loisirs

L'ouverture du Parc est prévue le samedi 14 avril. Les travaux avancent bien et tout devrait être prêt pour l'ouverture du site.

d) Journée porte ouverte « activités de la forme »

Elle est organisée par les BPJEPS samedi 14 avril à la salle omnisports. M. LEVÊQUE précise que deux conférences sont prévues lors de cette journée, l'une sur la santé et le sport, l'autre sur la nutrition. Il invite chacun à venir y participer.

IV – AFFAIRES SOCIALES – Présidente : Mme Béatrice COTTEAU – 4^{ème} Adjointe

INFORMATIONS

a) Vote du budget

Mme COTTEAU rapporte que le budget a été voté le 15 mars 2018, avec une subvention de la commune de 50 000 €.

Deux subventions ont été allouées : l'une pour l'association « Loisirs de l'EHPAD Saint Laurent » d'un montant de 200 €, la seconde pour l'association Trait d'Union d'un montant de 300 €.

b) Association « Vaincre la Mucoviscidose »

Mme COTTEAU présente le projet d'un jeune cycliste de 10 ans qui fera étape à Gorrion mardi 24 avril entre 15h30 et 16h30 lors du Paris Brest. Ce jeune espère récolter des dons pour l'association « Vaincre la Mucoviscidose » lors de son périple. Mme COTTEAU propose donc de mettre en place une animation et un stand avec une urne à cette occasion.

V – ADMINISTRATION GENERALE – Président : M. Jean-Marc ALLAIN

1. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

► COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

– BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement :

– Dépenses : 2 931 712.62

– Recettes : 3 616 805.66

Excédent de fonctionnement reporté : 400 000.00

Total recettes : 4 016 805.66

Résultat de fonctionnement (A) : 1 085 093.04

Section d'investissement :

– Dépenses 1 341 436.72

– Recettes : 1 455 850.37

Résultat d'investissement (B) : 114 413.65

Résultat final (A + B) = 1 199 506.69

– BUDGETS ANNEXES :

• Cinéma :

Section de fonctionnement :

– Dépenses : 74 810.36

– Recettes : 74 810.36

Résultat de fonctionnement (A) : 0

Section d'investissement :

- Dépenses : 6 980.26
- Recettes : 28 202.13
- **Résultat d'investissement (B) : 21 221.87**

Résultat final (A - B) = 21 221.87

• Réseau chaleur bois :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 156 759.25
- Recettes : 195 301.98
- **Résultat de fonctionnement : 38 542.73**

Section d'investissement :

- Dépenses : 57 780.59
- Recettes : 104 870.01

Résultat d'investissement (B) : 47 089.42

Résultat final: (A + B) = 85 632.15

• ZA Les Besnardières :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 24 045.14
- Recettes : 51 165.68

Résultat de fonctionnement (A) : 27 120.54

Section d'investissement :

- Dépenses : 787 008.17
- Recettes : 81 743.61

Résultat d'investissement (B) : - 705 264.58

Résultat final : (A - B) = - 678 144.04

• Lotissement "Les Quatre Epines » :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 62 727.64
- Recettes : 131 844.38

Résultat de fonctionnement (A) : 69 116.74

Section d'investissement :

- Dépenses : 123 709.55
- Recettes : 60 982.00

Résultat d'investissement (B) : - 62 727.55

Résultat final: (A - B) = 6 389.19

• Lotissement "Les Gandonnières":

Section de fonctionnement : 0.00

Section d'investissement : 0.00

• Assainissement :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 53 665.82
- Recettes : 96 763.92

Résultat de fonctionnement (A) : 43 098.10

Section d'investissement :

- Dépenses : 61 888.41
- Recettes : 264 512.42

Résultat d'investissement (B) : 202 624.01
Résultat final : (A + B) : 245 722.11

Avant le vote du compte administratif, il doit être procédé au vote du **compte de gestion 2017 du budget principal et des budgets annexes.**

Il est proposé à l'assemblée, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Avis favorable à l'unanimité.

A l'issue du vote du compte de gestion, Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à M. Roger MILLET pour le vote du compte administratif 2017 du budget principal et des budgets annexes tel qu'il a été exposé ci-dessus.

Avis favorable à l'unanimité.

A l'issue du vote du compte administratif, Monsieur le Maire reprend la présidence.

► VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Il est proposé au Conseil, sur avis favorable des commissions réunies le 22 mars 2018, de reconduire les taux en vigueur, soit :

- Taxe d'habitation : 17.01%
- Taxe sur le foncier bâti : 25.07%
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.28%.

Avis favorable à l'unanimité.

1. **BUDGETS PRIMITIFS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

- **BUDGET PRINCIPAL :**

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 3 300 005.00
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 2 050 000.00.

- **BUDGETS ANNEXES :**

• **Cinéma :**

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 75 000.00.
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 75 000.00.

• **Réseau chaleur bois :**

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 170 000.00.
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 89 000.00.

• **ZA Les Besnardières:**

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 75 000.00.
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 785 000.00.

• **Lotissement "Les Quatre Epines" :**

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 134 200.00
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 127 730.00.

• **Lotissement "Les Gandonnières" :**

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 124 000.00
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 100 000.00

• **Assainissement :**

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 90 000.00
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 344 000.00.
Avis favorable à l'unanimité.

3. BOUCLES DE LA MAYENNE – ARRIVÉE D'ÉTAPE - PARTICIPATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Gorron sera ville d'arrivée de l'étape des Boucles de la Mayenne le vendredi 1^{er} juin 2018.

Dans le cadre de cette manifestation sportive, une participation de 5 000 € est sollicitée par l'organisation des Boucles de la Mayenne.

Il est proposé au Conseil :

- De donner son accord pour cette participation de 5 000.00 €.
- La dépense sera inscrite au budget principal 2018 : compte 6574 – subventions.

Avis favorable à l'unanimité

4. PERSONNEL – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Il est proposé au Conseil de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques à compter du 1^{er} mai 2018. Ce poste pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise.

Parallèlement, il est proposé au Conseil la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (TC n° 44 créé le 22/05/2011).

Avis favorable à l'unanimité

Monsieur le Maire ajoute une information concernant les rythmes scolaires. La commune a reçu la réponse de l'inspecteur académique : la semaine scolaire s'organise sur 4 jours pour les deux écoles publiques - maternelle et élémentaire.

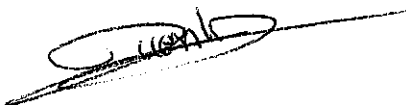
VI – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SENUM

Quelques travaux vont être réalisés rue des Sarrazins et rue de la Libération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50 mn.

La secrétaire de séance,
Béatrice QUENTIN



Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN

